

COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022

PROCES-VERBAL

Nombre de membres

en exercice : 54

présents : 37 (36 à partir de la
délibération 29/2022 – 35 à partir
de la délibération 30/2022)

pouvoir : 4

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures,

Le Comité syndical s'est réuni en salle des fêtes de Corbelin, sous la présidence de Frédéric

GONZALEZ, Président.

Secrétariat de séance : Philippe FILLOD.

Date de la convocation : 23 mars 2022.

Etaient présents :

Pour les Balcons du Dauphiné (BDD): BAYON Jean-Philippe, BELANTAN Maurice, BERTHELOT Jean-Pierre, BOUVIER-PATRON Denis, FILLOD Philippe, GEORGES Corinne, GIBBONS Grégory, GONZALEZ Frédéric, JUPPET Sylvain, LEPREVOST Christian, MANON François, BATIER Gilbert, POMMET Gilbert, QUILES Joseph, RABILLOUD Jean-René, ROSSI Patrick, ROUX Jean-Yves, SALERNO Sabine, SPITZNER Francis,

Pour les Vals du Dauphiné (VDD) : BACLET Jean-Raymond, BERNARD Jacques, BLANDIN Patrick, DECOUX Edmond, FRACHON Marie-Christine, GAUTHIER Max, GUINET Gilbert, LATOUR Philippe, LOVET Jean-Pierre, MASAT Christophe, MICHEL Laurent, POLAUD Michel, SOLIER Nicolas, TRILLAT Bernard.

Pour Val Guiers (VG): COMBAZ Dominique, LOMBARD Daniel, MARTIN François, GROS Gilbert.

Etaient excusés :

AMEZIANE Karim, BAL Sophie, EMERAUD David, GUILLET Laurent, PEJU Nathalie, (BDD).

ANGELIN Catherine, BADIN Bernard, BARBIER Florence, DURAND Vincent, GAUDET Gisèle, (VDD).

CAGNIN Georges (VG).

Etaient absents :

TERUEL Eric (BDD).

FAVRE Jacques, MARCEL Roger, MOLLIER Léa, VERT Thierry (VDD).

ARGOUD Yves, (VG).

Pouvoirs :

de Bernard BADIN à Marie-Christine FRACHON,

de Catherine ANGELIN à Daniel LOMBARD,

de Florence BARBIER à Michel POLAUD

de Nathalie PEJU à Francis SPITZNER.

François MANON, délégué, accueille dans la salle des fêtes de Corbelin. Il présente rapidement sa commune et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le président procède à l'appel des délégués, constate l'atteinte du quorum et ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} mars 2022.

Frédéric GONZALEZ remercie Marie-Christine FRACHON d'avoir assuré la présidence de la séance du 01/03/2022, alors qu'il était positif à la COVID 19.

Il rappelle les sujets abordés et soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil.

Edmond DECOUX apprécie que le procès-verbal relate les interventions de chacun en précisant le nom des intervenants, car cela permet d'avoir un ressenti des échanges en cas d'absence à la séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Relevé des décisions du président

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision dans le cadre de sa délégation depuis le comité syndical du 1^{er} mars 2022.

1^{ère} PARTIE : Budget 2022

➤ Délibération n°24/2022 : Budget primitif 2022

Frédéric GONZALEZ présente à l'assemblée le projet de budget primitif pour 2022.

Les sections s'équilibrent de la façon suivante :

- Fonctionnement : 20 981 717,90 €
- Investissement : 3 749 996,83 €

Quelques éléments de compréhension :

I. **Fonctionnement**

a) *Prospective KPMG*

La prospective de KPMG réalisée fin 2020 estimait le budget de fonctionnement pour 2022 à 18 280 k€, décomposé comme suit :

En dépenses :

- 011 - Charges générales : 7 783 k€
- 012 - Salaires : 4 596 k€
- 65 - Contributions SITOM : 5 168 k€
- 042 - Amortissements : 646 k€

En recettes :

- 70 - Vente de matières et redevances : 1 247 k€
- 74 - Soutiens éco-organismes et participations EPCI : 16 947 k€
- 75 - Autres recettes : 26 k€
- 042 - Amortissements subvention : 61 k€

Incluant une participation des EPCI adhérents de 15 257 k€.

La différence avec les chiffres de la prospective s'explique en partie par :

- l'augmentation du coût du carburant : + 150 k€ par rapport à l'estimation faite fin 2020
- les postes relatifs aux nouveaux projets : + 270 k€
- l'augmentation des tonnages incinérés (encombrants + ordures ménagères) : + 420 k€
- la prospective réinjectait 100% des excédents de fonctionnement en recettes

b) *Budgets 2021 des anciens territoires*

Les budgets de fonctionnement cumulés de 2021 :

- du SICTOM du Guiers,
- du SICTOM de Morestel
- de 17% du SMND

pour un total de 19 380 k€.

c) *Budget prévisionnel 2022*

Le budget de fonctionnement 2022, tel que présenté comprend :

- le fonctionnement de SYCLUM avec la reprise et la poursuite des services sur l'ensemble du territoire
- la mise en œuvre du projet de déploiement de la nouvelle organisation des collectes
- la structuration de l'organigramme et des services
- le renforcement des services réduction des déchets et communication
- l'augmentation de la TGAP (+ 3€/t)
- la conservation d'un montant de 600k€ sur les excédents antérieurs reportés.

Le montant des participations qui en découle s'élève à 15 185 k€, soit - 72 k€ par rapport à la prospective KPMG.

Laurent MICHEL s'étonne qu'une somme de 600k€ soit inscrite en dépenses imprévues, alors qu'une étude a été payée à KPMG pour estimer le budget.

Frédéric GONZALEZ précise que c'est une sécurité. Ce montant ne représente qu'une dizaine de jours de fonctionnement et en cas de retard de paiement des contributions par les EPCI adhérents, cela permet d'avoir un peu de trésorerie d'avance.

Laurent MICHEL rappelle que l'inscription d'une somme importante en dépenses imprévues ne reflète pas la sincérité du budget. Ce ne doit pas être une manière d'avoir une marge de trésorerie.

Jean-Pierre BERTHELOT précise qu'il est prévu d'avoir des dépenses imprévues.

Isabelle GIRERD-MARTIN directrice explique que le budget du syndicat est un budget de service et que chaque chapitre est estimé au plus juste. Ces dernières années, le budget de fonctionnement est réalisé à 97%. Inscrire un montant en dépenses imprévues permet de :

1. parer aux éventuels problèmes qui pourraient survenir en cours d'année (situations imprévues, perte de recettes, ...)
2. conserver une partie de l'excédent de fonctionnement qui a été reporté en totalité pour équilibrer la section.

Elle précise également que ce budget est le premier du nouveau syndicat, un suivi budgétaire pointu et régulier aura lieu toute l'année et les services ont été sollicités pour réduire au maximum leurs dépenses et tout mettre en œuvre pour augmenter les recettes. N'ayant aucune référence pour s'assurer que tout a été prévu correctement, il faut attendre la fin de la première année de fonctionnement pour bien prendre la mesure de ce budget. Le chapitre 022 pourrait être un renfort précieux en cas d'erreur d'estimation.

Laurent MICHEL comprend que ce montant inscrit en dépenses imprévues est une somme qu'il n'est pas prévu d'utiliser pour le fonctionnement du service.

Isabelle GIRERD-MARTIN lui confirme que sauf manque de crédits sur d'autres chapitres, le montant n'est pas prévu d'être utilisé.

Gilbert POMMET s'inquiète du coût du gasoil qui impacte forcément les budgets et plus encore de certains fournisseurs qui mettent un terme à leurs marchés de fournitures. Qu'en est-il du marché de fourniture de carburant qui vient d'être notifié ?

Frédéric GONZALEZ précise que le marché a été passé avec les prix affichés à la pompe au moment du retrait, les fournisseurs ne prennent donc aucun risque et n'ont pas lieu de remettre en cause leur marché.

Gilbert POMMET souhaite aborder le principe de définir un coût du service par habitant. Les documents du syndicat et notamment les budgets sont publics et sont lus par les habitants, le coût par habitant est difficile à expliquer. Ne serait-il pas possible d'utiliser un autre moyen de calcul ?

Isabelle GIRERD-MARTIN explique que le coût par habitant est la clé de répartition officielle précisée dans les statuts. Il est donc difficilement envisageable de ne pas y faire allusion.

Max GAUTHIER rappelle que le problème c'est que les habitants paient sur la valeur foncière de la maison sans aucun rapport avec leur production de déchets ou le coût réel du service.

Frédéric GONZALEZ rappelle que c'est le principe même de l'impôt, le contribuable participe au financement quel que soit son niveau d'utilisation.

II. Investissement

a) Prospective KPMG

Par hypothèse, la prospective avait fixé :

- à 1 M€ TTC par an les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette
- l'entière consommation des excédents des deux syndicats en 2022
- le recours à un emprunt pour les bâtiments de 1,5 M€ (+0,60€/hab.) ou 3M€ (+1,10€/hab.)
- le recours à un emprunt de 1,6 M€ pour financer les autres projets sur la période 2021-2026.

b) Budget prévisionnel 2022

Le budget d'investissement 2022 intègre en dépenses :

• Amortissement des subventions :	88 568 €
• Remboursements d'emprunt :	403 596 €
• Logiciels	38 570 €
• Immobilisations corporelles :	1 967 576 €
• Terrain :	25 000 €
• Bacs jaunes :	704 908 €
• Colonnes aériennes :	280 434 €
• Colonnes (semi-)enterrées :	592 185 €
• Biodéchets	28 800 €
• Signalétique déchèterie	145 250 €
• Autres matériels, outillage, mobilier	191 000 €
• Travaux :	1 251 686 €
• Déchèterie de Porcieu (+contrôle accès SMND)	673 317 €
• Bâtiment	280 619 €
• Travaux génie-civil colonnes enterrées	297 750 €
Total :	3 749 996 €

Les recettes d'investissement sont estimées à :

• FCTVA :	149 927 €
• Subventions	827 225 €
• Des communes pour les travaux	248 125 €
• Soulte du SMND	500 000 €
• Autres	79 100 €
• Amortissements	679 027 €
• Cessions de matériels	60 000 €
• Excédents reportés	1 099 993 €
Total :	2 816 171 €

Il ressort des estimations une différence de 933 826 €.

c) Point sur la dette

Récapitulatif des emprunts en cours :

Objet	Date de début	Date de fin	Annuités 2022	Capital restant dû au 31/12/2022
Décharge Guiers	2009	2023	30 340,37 €	31 807,59 €
Sécurisation déchèteries	2016	2025	65 126,24 €	200 145,15 €
Bâtiment Passins (2)	2013	2027	20 511,10 €	115 265,33 €
Colonnes enterrées	2018	2027	71 690,45 €	358 452,23 €
Bâtiment Passins (1)	2010	2029	26 020,15 €	213 649,95 €
Déchèterie St Victor de Cessieu	2014	2029	20 648,54 €	161 925,93 €
Contrôle accès déchèteries	2020	2030	57 300,00 €	458 400,00 €
Déchèteries Guiers	2018	2033	30 695,48 €	374 079,96 €
Bâtiment Rochetoirin	2021	2041	81 264,18 €	1 348 735,82 €
			403 596,51 €	3 262 461,96 €

Max GAUTHIER voudrait comprendre comment le coût par habitant pour la collecte sélective a été calculé, il s'agit du prix de l'apport volontaire ou celui du porte à porte ?

Frédéric GONZALEZ explique que cette année il a été difficile de séparer les deux services par manque de visibilité sur les tonnages des nouveaux territoires. De plus, les communes en apport volontaire passeront en porte à porte au fil de l'eau au cours des prochaines années et ce, dès l'automne 2022. Grâce à ce

nouveau mode de collecte, il est attendu une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et une augmentation du flux des recyclables, dont les cours à la vente montent et sont particulièrement intéressants. Le bureau a convenu que la mutualisation du prix de ces deux services semblait plus pertinente.

Jean-Pierre LOVET rappelle qu'il ne faut pas considérer seulement l'impact financier, aussi l'impact environnemental. La collecte en porte à porte facilite le geste de tri pour les habitants et les résultats sont meilleurs.

Laurent MICHEL tient à préciser les élus des Vals du Dauphiné vont bien voter le budget du SICTOM, ils ont conscience qu'il s'agit d'une année exceptionnelle, mais pour l'année prochaine, ils souhaitent que le budget soit voté plus tôt pour que les EPCI disposent de plus de temps et une vision plus claire pour définir leur politique budgétaire.

Frédéric GONZALEZ confirme que l'année prochaine ce sera plus simple. Après une année d'exercice, le budget sera plus clair, le débat d'orientation budgétaire sera présenté plus tôt pour donner les premiers éléments aux EPCI, si possible dès décembre 2022 pour un vote du budget début février 2023.

Laurent MICHEL souhaiterait également qu'une prospective budgétaire jusqu'à la fin du mandat soit réalisée.

Isabelle GIRERD-MARTIN confirme que cela est prévu, qu'il est nécessaire d'avoir un peu de recul sur l'exercice budgétaire, mais également sur les projets autres que la réorganisation des collectes. En effet, les services déchèteries et bâtiments auront sans doute des projets à mettre en œuvre d'ici la fin du mandat. La prospective ne pourra être réalisée que lorsque les orientations seront définies, autant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Jean-Pierre LOVET dit qu'il est nécessaire d'avoir une politique générale entre les EPCI et le SYCLUM, de mener des politiques concertées. Il faut que les CC aient en tête que ce sont elles qui donnent les moyens au syndicat de fonctionner.

Frédéric GONZALEZ confirme que dans le cadre du portage politique et des échanges avec les EPCI, il a été décidé de se voir tous les trimestres pour échanger sur les projets avec les 3 EPCI adhérents. Il confirme que les EPCI doivent donner les moyens au syndicat d'améliorer le service, pour lui permettre de maîtriser les coûts, il faut également les moyens de communiquer auprès des usagers pour leur faire comprendre les objectifs et les raisons du changement.

Max GAUTHIER est d'accord pour les discussions et les échanges entre le syndicat et les EPCI, mais il rappelle que la gestion des déchets nécessite de l'expertise. Ce ne sont pas aux EPCI de décider, ils ne financent pas le service puisqu'ils ne font que faire transiter la TEOM au syndicat, ils servent de boîte aux lettres.

Laurent MICHEL confirme que les EPCI ont bien la compétence, ils la délèguent simplement.

Marie-Christine FRACHON précise qu'avec la REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative), ce sera le syndicat qui assurera le financement.

François MARTIN confirme que ce sera plus équitable pour les usagers.

Frédéric GONZALEZ explique que dans le cadre de l'étude sur l'optimisation des collectes, la faisabilité de la mise en œuvre de la tarification a été étudiée et que les élus qui ont participé au COPIL ont clairement préféré la REOMi à la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative). En effet, la part fixe de la REOMi couvre les charges fixes du syndicat et peut être identique pour chaque foyer, alors que la TEOMi conserve le principe de valeur locative du logement.

Suite à l'intervention de Jean-Pierre LOVET, Max GAUTHIER souhaite rappeler l'exemple du SMND et de la décision de la CAPI de contraindre son budget, au final, ça crée des déficits.

Frédéric GONZALEZ préfère ne pas s'occuper des affaires des autres, mais reste vigilant pour ne pas mettre le syndicat en difficulté.

Il propose de passer au vote du budget. L'assemblée vote à l'unanimité la proposition de budget présentée par le Président.

➤ **Délibération n°25/2022 : Participations 2022**

Considérant le budget prévisionnel 2022, le président propose de définir le montant des participations sur la base d'un prix unitaire par habitant par service.

	Déchèteries	Réduction Déchets	OM	Collecte sélective Av et PàP	Administration Maintenance	Total
Dépenses	5 425 938,61 €	699 431,25 €	10 303 893,06 €	2 994 340,99 €	1 558 113,98 €	20 981 717,90 €
Recettes	1 408 711,97 €	239 176,55 €	1 708 042,08 €	2 140 053,94 €	301 099,83 €	5 797 084,36 €
Ecart	4 017 226,65 €	460 254,70 €	8 595 850,98 €	854 287,05 €	1 257 014,16 €	15 184 633,54 €
Population	158 419	158 419	159 266*	158 419	158 419	
€/hab.	25,36 €	2,91 €	53,97 €	5,39 €	7,93 €	95,56 €

*pour le service de collecte OM, la population est calculée sur les fréquences de collecte hebdomadaires :

- 1 collecte par semaine : population x 1
- 2 collectes par semaine : population x 2
- 1 collecte toutes les 2 semaines (sauf période estivale) : population x 0,6

Le Président propose de mutualiser le prix des services collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire pour les raisons suivantes :

- Le regroupement des territoires a induit la reprise de marchés avec des coûts de prestations différents
- Les informations sur les tonnages collectés sur les nouveaux territoires ne sont pas stabilisées
- Le déploiement des collectes en porte à porte complique le calcul de la population concernée.

Le montant de 95,56 €/habitant correspond exactement à la prévision de la prospective de KMPG.

EPCI	Participations 2021	Prévisions KPMG 2022	Participations 2022
Balcons du Dauphiné	7 349 190 €	7 702 810 €	7 718 205,72 €
Val Guiers	1 268 076 €	1 266 707 €	1 233 998,61 €
Vals du Dauphiné	5 666 782 €	6 287 379 €	6 232 429,20 €
TOTAL	14 284 048 €	15 256 896 €	15 184 633,54 €

Après discussion, le conseil syndical accepte à l'unanimité le montant des participations pour l'exercice 2022 et autorise le président à émettre les titres correspondants.

➤ **Délibération n°26/2022 : Redevances spéciales et spécifiques 2022**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer les prix des redevances pour 2022. Il rappelle qu'il a été décidé d'utiliser les chiffres de la dernière matrice Compta-coûts® connue pour effectuer le calcul des prix unitaires des redevances.

le président explique le règlement de la RS, les administrations et les entreprises définissent le volume de déchets

Pour la Redevance Spéciale Ordures Ménagères :

La redevance spéciale est due par les administrations et les professionnels qui utilisent le service de collecte des ordures ménagères du SICTOM. Ce service n'est pas soumis à la TVA.

Compta-coûts® 2020 laisse apparaître un coût du service Ordures Ménagères à 242,21 €/tonne, ce qui correspond à 0,036 €/litre (rappel montant Compta-coûts® 2019 : 0,037€/l).

Pour la Redevance Spécifique Camping et déchèterie :

Les campings qui utilisent le service de collecte des ordures ménagères du SICTOM et les usagers qui utilisent les déchèteries sont assujettis aux redevances spécifiques respectivement appelées Redevance Camping et Redevance Déchèteries. Ces services sont soumis à la TVA à 10%.

Monsieur le Président propose d'appliquer les prix suivants :

- Redevance Camping : 0,036 € / litre HT, soit 0,040 € / litre TTC
- Redevance Déchèteries :
 - Sur les déchèteries non équipées du système de gestion automatisée des accès :

=> 32,00 € / passage HT, soit 35,20 € TTC / passage au-delà du 5^{ème} passage annuel

- Sur les déchèteries équipées du système de gestion automatisée des accès :

=> 11,82 € HT/passage, soit 13 € TTC/passage pour les véhicules VP,

=> 23,64 € HT/passage, soit 26 € TTC/passage pour les véhicules CTTE < 2,25 tonnes,

=> 70,91 € HT/passage, soit 78 € TTC/passage pour les véhicules CTTE > 2,25 et < 2,75 tonnes,

=> 106,36 € HT/passage, soit 117 € TTC/passage pour les véhicules CTTE > 2,75 et ≤ 3,5tonnes,

Nombre de droits d'accès par compte par an : 36

Le dépassement de crédits alloués déclenche un montant de passage égal au nombre de crédits dépassés multiplié par 11,82 € HT.

Pour la collecte des papiers de bureau :

Ce service proposé aux administrations, aux écoles et aux entreprises entre dans le cadre de la redevance spéciale, non assujettie à la TVA.

Le président propose de rester sur le tarif appliqué sur 2021 :

- 120 €/an pour une dotation de 900 litres (soit 5 bacs)
- 60 €/an par tranche de 540 litres supplémentaires (soit tous les 3 bacs supplémentaires).

Christophe MASAT demande quels étaient les prix l'année dernière.

Frédéric GONZALEZ répond que les montants sont les mêmes, sauf celui de la redevance spéciale OM qui a baissé.

Jean-Pierre LOVET voudrait savoir si les systèmes de gestion des accès sur les déchèteries ont fait changer les comportements ?

Jacques BERNARD répond que depuis l'installation du système, les professionnels sont partis sur les déchèteries spécialisées pour les professionnels qui ont ouvert sur le territoire. Sinon, s'ils utilisent le service, ils paient et les recettes ont augmenté. Sur Porcieu, la seule déchèterie pas encore équipée, voit ses tonnages s'enflammer. La première année après l'installation, une forte baisse est constatée, puis ça remonte un peu, mais on reste inférieur aux tonnages d'avant installation.

Il s'interroge sur la communication qui a été faite à l'époque sur les déchèteries qui viennent du SMND, car les personnes sont étonnées de voir que les passages sont décomptés, il faudra faire une piqûre de rappel aux habitants.

Sabrina SALERNO intervient à propos de sa commune. A Crémieu, la commune propose un service de collecte de cartons (une benne au service technique où professionnels et particuliers déposent leurs cartons) et toutes les semaines, les agents apportent un camion plein de cartons à la déchèterie. A ce jour, la commune a atteint son quota de crédits, comment cela va se passer ?

Jacques BERNARD confirme qu'il n'y a pas de quota pour les communes, seuls les apports de végétaux sont comptabilisés.

Sabrina SALERNO explique qu'au SMND, les communes ne payaient pas de redevance spéciale pour les ordures ménagères. Elle s'inquiète, car Crémieu possède beaucoup de bâtiments communaux, rien que cette semaine 5 bacs de 660 l ont été présentés à la collecte à la salle des fêtes.

Frédéric GONZALEZ demande si la salle des fêtes avait été louée.

Sabrina SALERNO explique que non, ce sont des associations qui l'ont utilisée pour des matchs de basket et un vide-greniers.

Frédéric GONZALEZ l'interpelle sur le tri des déchets. Il est important de sensibiliser les associations au tri pendant les manifestations et d'établir des règles. Le tri hors foyer est encore trop mal pratiqué, chacun à son rôle à jouer pour qu'il soit un réflexe partout.

Gilbert POMMET voudrait attirer l'attention sur les Restos du Cœur de Tignieu.

Frédéric GONZALEZ confirme qu'il est prévu de les rencontrer bientôt. Cendra MOTIN, députée avait écrit au syndicat pour l'interpeler sur les associations caritatives. Comme pour toutes les autres associations caritatives, une exonération sera accordée la première année, mais un travail de fond devra être mené durant l'année pour réduire les déchets. Le problème étant que les donateurs fournissent des contenants qui deviennent des déchets à la charge de l'association. Il est important de revoir ça en amont.

Bernard TRILLAT explique qu'à la Banque Alimentaire, ils utilisent des contenants réutilisables qui ne produisent pas de déchets.

Jean-Philippe BAYON considère qu'il n'est pas juste de faire payer la même redevance spéciale aux écoles pour la collecte des papiers. Le travail pédagogique devrait être pris en compte.

Frédéric GONZALEZ explique que le calcul de la redevance se fait au niveau de tous les bâtiments de la mairie qui utilisent le service de collecte des papiers de bureau, et que l'objectif pédagogique est de limiter l'usage du papier.

Le conseil syndical accepte à l'unanimité le montant des redevances spéciales et spécifiques 2022 et autorise le président à facturer le service rendu à chaque collectivité, administrations et entreprise du territoire qui utilisent le service.

➤ **Délibération n°27/2022 : Financement des bacs roulants en investissement**

Le Président rappelle à l'assemblée que la réorganisation des collectes sélectives en porte à porte va nécessiter l'achat en nombre de bacs roulants de faible valeur unitaire.

Considérant que le montant total du projet est estimé à 1655 k€ HT, il propose que les bacs soient financés sur la section d'investissement, considérant que :

- Ils resteront la propriété du syndicat
- Ils seront pucés et un registre de distribution sera tenu à jour.

Après discussion, le conseil syndical accepte à l'unanimité que l'acquisition des bacs jaunes qui sont mis à disposition des foyers soient financés sur la section d'investissement au compte 21578.

➤ **Délibération n°28/2022 : Création d'un poste de graphiste**

Le Président attire l'attention de l'assemblée sur la charge de travail du service communication pour mener à bien toutes les actions qui sont prévues. Il rappelle l'importance de sensibiliser et d'informer les usagers et les élus sur les nouveaux projets pour les accompagner aux changements.

Actuellement, le service communication n'est composé que d'une seule personne et il est nécessaire de faire appel à des professionnels extérieurs pour la conception des maquettes et des supports.

Le président propose de recruter un graphiste qui aurait en charge la réalisation des maquettes et des supports de communication (papiers ou dématérialisés), la mise en œuvre de la nouvelle charte graphique et pourrait apporter un renfort sur la refonte du site internet.

Le poste serait créé sur un emploi à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Frédéric GONZALEZ précise que le coût du poste sur 6 mois est estimé à 20k€. Les économies sur les frais d'agence de conception dès 2022 s'élèveraient à 17,5 k€.

Après discussion, le conseil syndical accepte à l'unanimité la création d'un poste de graphiste à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

2^{ème} PARTIE : Déploiement de la nouvelle organisation des collectes

➤ Délibération n°29/2022 : Planning de déploiement des nouvelles collectes en 2022

Le Président rappelle les objectifs du projet d'optimisation stratégique des collectes :

- Diminution des ordures ménagères résiduelles
- Equité de service
- Maintien du coût global
- Respect des obligations (Extension des Consignes de Tri, Solution de tri des biodéchets pour tous, performances de recyclage)

Le projet consiste en :

- L'encouragement au compostage individuel pour les foyers en pavillonnaire, voire collectif ou collecte des biodéchets pour les zones plus urbaines (séparation des déchets organiques créateurs de nuisances, obligation au 1^{er} janvier 2024 de proposer une solution de tri pour chaque foyer) ;
- Le basculement de la collecte des emballages en bacs roulants en porte à porte pour une amélioration des performances, et une meilleure qualité de service aux usagers ;
- La collecte des emballages et des papiers en mélange (flux multi-matériaux), pour une simplification du geste de tri ;
- Le passage en extension des consignes de tri des plastiques (simplification des consignes et du geste de tri, obligation au 1^{er} janvier 2023) ;
- La synchronisation du passage en collecte en porte à porte du flux multi-matériaux avec la collecte tous les 15 jours des ordures ménagères (maintien du service toutes les semaines avec 1 semaine les OMr et 1 semaine les emballages/papiers) ;
- L'amélioration des performances de collecte du verre par densification des colonnes d'apport volontaire (1 colonne pour 250 habitants par commune) et le déploiement des colonnes cartons sur l'ensemble du territoire ;
- L'implantation de site d'apport volontaire complet (OMr, multi, verre, voire cartons dans le cadre du déploiement) pour les habitats denses ou collectifs ne pouvant stocker des bacs de collecte ;
- Mise en œuvre de la tarification incitative après avoir offert un meilleur service à l'utilisateur pour le convaincre de réaliser le geste de tri.

Considérant qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre le projet sur l'ensemble des communes du territoire en une année, des hypothèses ont été proposées pour définir le calendrier de déploiement.

En 2022 :

- Communes dont la collecte des emballages est actuellement effectuée en sacs ;
- Priorité aux communes qui sont d'ores et déjà en C0,5 en ordures ménagères ;
- Communes dont les performances tri / verre / compostage sont inférieures à la moyenne du territoire ;
- Cohérence de basculement par tournée de collecte ;

Pour les années suivantes et en fonction des retours d'expérience des actions menées sur les premières communes :

- Déploiement sur les communes essentiellement en porte à porte en cohérence avec les tournées de collecte ;
- Travail de fond sur les communes qui nécessitent des aménagements plus importants avec notamment des équipements en point d'apport volontaire sur tout ou partie de la commune ;

- Sensibilisation importante à la réduction des déchets dans les communes qui sont déjà en porte à porte pour les recyclables, pour réduire leur production d'OMr.

Prévisionnel de déploiement :

Population : Insee 2018 - Tonnages / performances : 2020

Année	Nombre d'habitants concernés	Population à basculer en porte à porte	Nombre de bacs roulants	Nombre de Site d'apport volontaire	Nombre de colonnes à verre	Nombre de composteur**
2022	31 099	28 495	17 535*	10	15	1 056
2023	33 882	28 441	11 494	21	20	993
2024	27 771	24 987	11 254	25	22	621
2025	50 914	16 532	9 910	105	53	1944
PAV	8 103	0	0	5	0	238
Total	151 769		50 193	166	108	5 004

* évolution des volumes des bacs des communes déjà équipées pour ECT

** l'objectif annuel du service réduction des déchets est de 2000 composteurs par an

Modalités d'informations

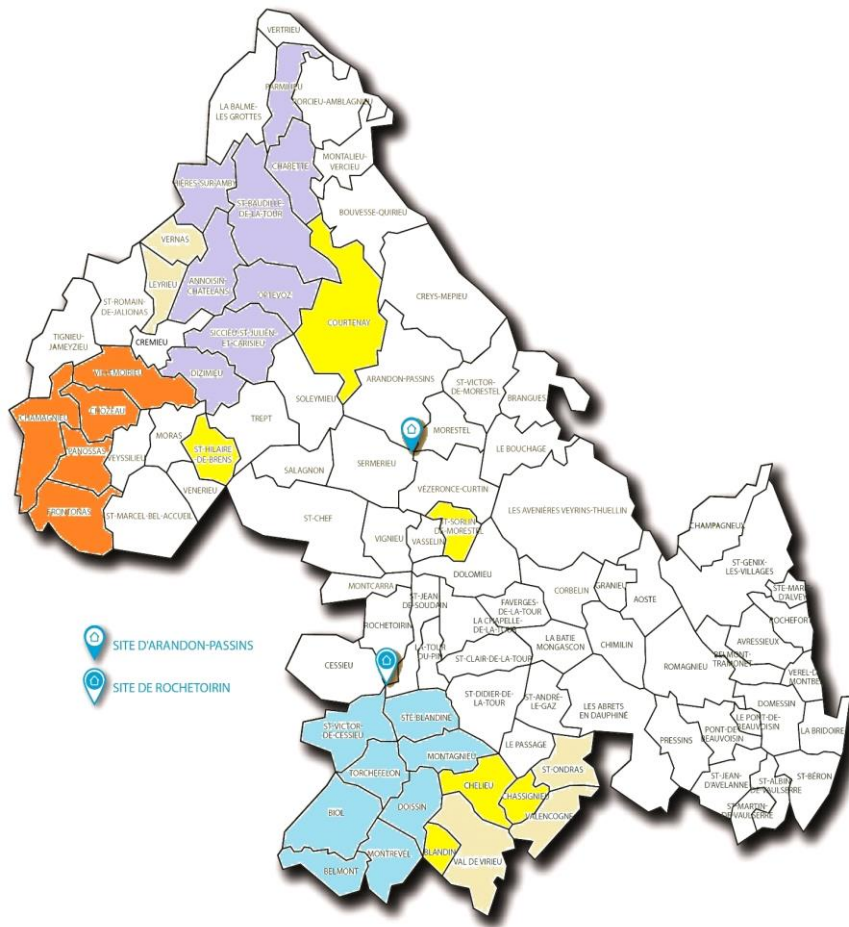
2 plans de communication :

- Un plan global consistant à informer de manière générale l'évolution à venir et plus particulièrement les modifications des consignes de tri (tri de tous les plastiques et passage au flux multi-matériaux)
- Un plan spécifique pour chaque commune concernée comprenant :
 - une sensibilisation au tri des biodéchets
 - une information détaillée sur les nouvelles consignes de tri
 - la mise à disposition d'un bac de tri
 - l'alternance des collectes OMr/collectes des recyclables

En amont, une rencontre de chaque commune individuellement pour l'année 1 (du 15/04 au 31/05) : 31 communes à rencontrer pour une mise en œuvre dès septembre 2022. Au-delà de leur soutien politique, définir avec eux le partenariat :

- mise à disposition d'un site fermé, chauffé pour installer la distribution des bacs,
- distribution en boîte aux lettres des informations (lettre aux habitants avec réservation bacs jaunes en début de projet) et des calendriers de collecte chaque année

Déploiement 2022



Max GAUTHIER précise qu'il est assez favorable au service de porte à porte pour les recyclables car ça incitera plus au tri. Par contre, il n'est pas d'accord pour conserver une collecte tous les quinze jours des ordures ménagères pendant la période estivale. Il veut que le service reste sur une collecte hebdomadaire en été, comme cela se fait actuellement, notamment dans sa commune. Pour sa part, il s'agit plus qu'une réticence, mais une véritable opposition à cette réduction de fréquence pendant l'été.

Il complète en disant que les communes qui seront équipées en premier sont celles qui font déjà l'effort d'être en collecte tous les quinze jours, ce qui va encore réduire encore le nombre de collectes annuelles, alors que d'autres communes conserveront encore des collectes hebdomadaires d'ici la fin du déploiement.

Frédéric GONZALEZ explique que de revenir à une collecte hebdomadaire en été, alors que le reste de l'année la collecte sélective sera en substitution va entraîner des difficultés d'organisation et des coûts supplémentaires. Une partie des économies espérées risquent de passer dans ce service.

Jean-Philippe BAYON précise qu'il a, précédemment dans sa carrière, participé à la mise en œuvre du porte à porte dans l'agglomération stéphanoise et que cela a eu un effet immédiat sur les performances, et le passage à une collecte d'ordures ménagères tous les quinze jours n'avait pas posé de problème.

Max GAUTHIER s'étonne qu'une collecte tous les quinze jours soit proposée sur l'agglomération stéphanoise.

Jean-Philippe BAYON confirme.

Départ de M. DECOUX.

François MARTIN explique que le problème ce sont les biodéchets, il faut trouver une solution pour ces déchets-là, car ce sont eux qui apportent des nuisances. Il faudrait peut-être réfléchir à un moyen alternatif ou une collecte séparée pour les biodéchets.

Après discussion, le conseil syndical passe au vote :

1 voix CONTRE – 0 ABSTENTION – 39 voix POUR.

Le déploiement de la nouvelle organisation des collectes est validé ainsi que le calendrier de mise en œuvre pour 2022.

3^{ème} PARTIE : Commissions

➤ **Délibération n°30/2022 : Intégration des nouveaux élus dans les commissions**

Le Président propose aux membres de l'assemblée et notamment aux délégués ayant dernièrement intégré le conseil, de s'investir dans les commissions.

Il rappelle les commissions existantes et invite les délégués intéressés à présenter leur candidature.

Commission	Thématiques abordées	Vice-président en charge	Membres actuels
Transition écologique et développement durable	Définition les actions à mener pour réduire l'impact environnemental du syndicat Participation aux PCAET et autres projets environnementaux en lien avec les déchets des EPCI adhérents Collaboration avec les réseaux économiques et associatifs locaux et nationaux pour promouvoir la réduction et le recyclage des déchets Collaboration avec les communes pour prévenir et lutter contre les déchets sauvages et les décharges illégales	Jean-Philippe BAYON	Bernard BADIN François MANON Sylvain JUPPET
Déchèteries	Implantation et développement des sites Équipement et modernisation des systèmes de gestion Service aux usagers	Jacques BERNARD	Francis SPITZNER Vincent DURAND Michel POLAUD Corinne GEORGES
Commission	Thématiques abordées	Vice-président en charge	Membres actuels
Communication et information	Mission support du déploiement des politiques du syndicat Information du public Éducation à l'environnement Valorisation des actions du syndicat	Philippe FILLOD	Catherine ANGELIN Max GAUTHIER Thierry VERT OGER-PREVOST Jean-Marie
Valorisation énergétique et matière des DMA	Optimisation financière, technique et écologique des filières de valorisation Développement des REP Réfèrent du syndicat au SITOM NORD ISERE et de Savoie Déchets	Patrick BLANDIN	Jean-Claude PARAVY
Collectes apport volontaire et porte à porte	Adaptation des modes de collecte selon les territoires et les filières de valorisation Optimisation des dispositifs de collecte existant et harmonisation des règles de tri Adaptation des fréquences de collecte Sécurisation des tournées de collecte	Maurice BELANTAN	Gilbert POMMET François MANON Nicolas SOLIER Christian LEPREVOST Patrick ROSSI

Réduction des déchets : biodéchets et réemploi	Déploiement massif du compostage domestique et partagé sur l'ensemble du territoire d'ici 2024 Déploiement de la collecte séparée des biodéchets sur les centres bourgs Lutte contre le gaspillage alimentaire Promotion du broyage pour réduire les apports en déchèterie	Nicolas SOLIER	François MANON François MARTIN
Travaux, prévention, sécurité des bâtiments et maintenance	Elaboration des projets de travaux à prévoir sur les bâtiments pour accompagner le syndicat dans son développement Vigilance sur la sécurisation des bâtiments et des équipements et leurs fonctionnements Organisation de la maintenance des équipements.	Denis BOUVIER-PATRON	Daniel LOMBARD
Relations usagers	Réflexion sur l'animation du territoire et un service de proximité pour tous les habitants du syndicat. Elaboration d'une Charte qualité sur les missions de SYCLUM et les obligations des usagers.	Daniel LOMBARD	Sabrine SALERNO

Départ de Max GAUTHIER.

Marie-Christine FRACHON est candidate pour intégrer la commission Travaux, prévention, sécurité des bâtiments et maintenance et Philippe LATOUR souhaite intégrer la commission Relations usagers.

Aucun autre élu ne souhaite s'investir dans l'une des commissions existantes.

L'assemblée passe au vote.

Marie-Christine FRACHON est élue à l'unanimité pour intégrer la commission Travaux, Prévention, Sécurité des bâtiments et Maintenance.

Philippe LATOUR est élu à l'unanimité pour intégrer la commission Relations usagers.

4^{ème} PARTIE : Administration

➤ **Délibération n°31/2022 : Bail d'occupation précaire d'un local appartenant à la commune de Morestel**

Monsieur le Président rappelle que depuis mars 2014, le SICTOM loue à la commune de Morestel ses anciens ateliers municipaux rue des Tabacs pour y entreposer les stocks de bacs et de composteurs.

Après accord de la mairie, le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la prorogation de la convention jusqu'au 31/03/2023, dans les mêmes conditions (150 € par mois).

Après discussion, l'assemblée autorise le Président à signer la prorogation d'un an du bail d'occupation précaire du local sis Rue des Tabacs appartenant à la commune de Morestel.

➤ **Délibération n°32/2022 : Location d'un engin à l'EARL LA CROIX**

Monsieur le Président propose de renouveler la convention de location d'un engin de chantier avec ou sans chauffeur à l'EARL LA CROIX de Passins pour le gerbage des déchets verts sur la plateforme.

Afin d'améliorer la propreté des végétaux, il a été décidé d'effectuer ce gerbage quotidiennement, du lundi au vendredi.

L'EARL LA CROIX propose pour 2022 de maintenir les prix de 2021, à savoir 47,50 € HT/heure travaillée pour la location de l'engin seul.

Si l'EARL est amenée à assurer des prestations (chauffeur + matériel), le prix de l'heure est fixé à 58,50 euros HT l'heure.

Possibilité également de louer un godet balayeur avec le télescopique pour 65,50 euros HT l'heure (sans chauffeur).

Frédéric GONZALEZ souhaite préciser que le syndicat a reçu les félicitations des agriculteurs pour l'amélioration notable de la propreté du broyat, après la forte présence de plastiques constatée ces dernières années. Des solutions ont été apportées pour améliorer la propreté qui consiste à faire un nettoyage manuel des tas de végétaux, grâce notamment à l'engin que le syndicat loue à l'EARL LA CROIX.

Sylvain JUPPET confirme que la propreté s'est nettement améliorée.

Après discussion, l'assemblée autorise le Président à signer la renouveler la convention de location d'un engin de chantier avec l'EARL LA CROIX pour 2022.

➤ **Délibération n°33/2022 : Sacs kraft pour la collecte séparée des biodéchets**

Dans le cadre de l'expérimentation de collecte séparée des biodéchets sur la commune de La Tour du Pin, le syndicat a fourni en début d'année 2021 des bio-seaux aux foyers participants. Une partie des bio-seaux proposés étaient ajourés, ils étaient fournis avec des sacs kraft pour absorber les jus et éviter les écoulements.

Il convient de s'interroger désormais sur le maintien de la fourniture « gratuite » de ces sacs kraft ou de leur vente, considérant que :

- Il a été constaté que beaucoup de foyers utilisent des sacs plastiques pour contenir/transporter leurs déchets alimentaires, ce qui augmentent de manière significative le taux de refus au centre de traitement ;
- Des sacs kraft adaptés au format des bio-seaux et suffisamment solides et absorbants ne se trouvent pas en commerce

Pour l'exercice 2022, le budget pour la fourniture de ces sacs est estimé à 6 400 € HT (7 680€ TTC).

Le Président propose à l'assemblée de se positionner sur la fourniture de ces sacs gratuite ou payante.

Si l'assemblée vote en faveur d'une vente des sacs kraft, il convient de créer un prix supplémentaire dans la régie « vente de composteurs ». Sachant que les sacs sont achetés 0,07 € HT/unité (0,084 € TTC/unité), le président propose un prix de vente à hauteur de 8,50 € TTC la centaine de sacs (soit 0,071 € HT/100).

Marie-Christine FRACHON s'étonne de cette proposition, les gens achètent bien leurs sacs poubelles.

François MANON s'inquiète que de demander aux foyers participants d'acheter leurs sacs ne soit un frein pour l'expérimentation.

Patrick BLANDIN pense que tant qu'il y a des sacs plastiques dans les supermarchés, il faut donner les sacs kraft.

Nicolas SOLIER précise que malgré que ce soit inscrit biodégradable sur les sacs fournis dans les magasins, ils ne sont pas compostables. Ils polluent car il reste des particules de plastique.

Christian LEPREVOST se dit favorable à la gratuité.

Nicolas SOLIER est d'accord mais dit qu'il faudra se reposer la question si on déploie le système.

Christian LEPREVOST confirme qu'il faut mettre l'habitude en place.

Après discussion, l'assemblée se prononce sur le maintien de la gratuité de la fourniture des sacs kraft pour les foyers inscrits dans l'expérimentation de la collecte séparée sur La Tour du Pin :

4 voix CONTRE – 2 ABSTENTIONS – 33 voix POUR

5^{ème} PARTIE : Tarification incitative

- **Point sur la tarification incitative**

L'étude relative à l'optimisation stratégique des collectes et à la faisabilité de la mise en œuvre de la tarification incitative arrive à son terme.

L'un des objectifs prioritaires de l'étude étant l'équité entre les usagers, la tarification incitative apparaît comme un outil efficace de justice fiscale.

Considérant les différences importantes de bases fiscales sur le périmètre de SYCLUM, la redevance incitative (REOMi) semble être le moyen le plus adapté pour facturer le coût du service à l'utilisateur de manière juste et équitable.

Un travail de fond est en cours avec les EPCI adhérents pour étudier plus précisément les impacts d'un tel choix. D'ici l'été 2022 et après avoir échangé avec d'autres établissements publics déjà en tarification incitative, le président sera en mesure de présenter un dossier finalisé.

Gilbert GROS demande comment cela s'organise sur les points collectifs.

Frédéric GONZALEZ précise que les colonnes ordures ménagères peuvent être équipées de lecteur de badges pour identifier le producteur de déchets.

- **Intégration de nouveaux élus au bureau élargi**

MM DECOUX et LOVET ont souhaité intégrer le bureau élargi.

Ce sera inscrit lors du prochain conseil mais si l'assemblée n'y voit pas d'opposition, ils pourront participer aux réunions du bureau élargi en attendant.

- **Collecte des déchets en sacs**

Frédéric GONZALEZ rappelle que le syndicat avait demandé aux habitants des communes transférées de s'équiper de bacs pour la collecte des ordures ménagères avant le 31/12/2021.

Suit à une pénurie de matière première, le délai a dû être reporté. A ce jour, il n'y a plus de pénurie, le stock a été réapprovisionné et le bureau a fixé un nouveau délai au 31/05/2022 pour s'équiper.

A compter de cette date, les agents de collecte auront la consigne de ne plus ramasser les sacs en dehors des bacs conformes.

Une communication spécifique prévue auprès des communes concernées.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est close à 20h40.